

Le p'tit Taillebourgeois



Bulletin municipal n° 115

Janvier 2025



Directeur de publication - DAO : Pierre TEXIER

Commission du Bulletin Municipal :
Giliane BROOME, Christine TEXIER, Laurence WEILL dit MOREY, Sylvie ALBERT, Claire FAVREAU,
Daniel ARROYO-BISHOP, Pierre TEXIER.

Photographies : équipe municipale, commissions municipales, associations, J-F WEILL dit MOREY

SOMMAIRE :

Editorial de monsieur le Maire :	page	3-4
Au fil de la vie :	page	4
Vie municipale :	pages	5-11
Patrimoine Paysager	pages	12-13
Vie associative :	pages	14-21
Informations générales :	page	22-29
Délibérations importantes :	pages	30-33
Renseignements utiles, Artisans, Commerçants, Services :	pages	34-35

English Part :

Compte tenu des nombreux ordres du jour des réunions, nous ne pouvons pas tout publier dans ce bulletin. Comme évoqué dans le numéro 106, nous ne publions que les décisions les plus importantes du conseil municipal.

Nous rappelons que les délibérations et comptes-rendus du conseil municipal sont disponibles sur le site internet de la municipalité et sur demande, au secrétariat.

Les associations ou collaborateurs sont informés qu'ils ont l'entière responsabilité du contenu de leurs articles et qu'ils ont notamment bien vérifié les autorisations des droits à l'image et de droits d'auteur

imprimé par Primus-Print

Le mot du Maire :

Statistiquement, il est avéré que le mois de Janvier est un mois compliqué pour les familles (accidents, maladie, décès, etc.). Notre village n'est pas épargné par les mauvaises nouvelles, notamment dans l'environnement immédiat de la municipalité. Que toutes ces personnes soient assurées de notre soutien.

Tout en prenant en compte les problèmes du « quotidien » de chacun et la morosité du contexte général, la municipalité souhaite insuffler un esprit d'entreprise, de projets et de motivations pour notre village. Ainsi et comme évoqué lors des vœux du 17 Janvier, la détermination de maintenir une qualité de vie, d'animations et de relations humaines reste une de nos préoccupations pour la vie des Taillebourgeoises et Taillebourgeois.



Vœux du Maire et « Galette » du 17 Janvier 2025

Comme vous le découvrirez dans ce bulletin, les associations sont elles-aussi en pleine profusion de projets et d'activités. Nous nous en réjouissons.

Vous comprendrez toutefois que l'attention de l'équipe municipale, en 2025, sera accaparée en tout premier lieu par la bonne exécution de la réalisation de notre école.

Bonne année, bonne santé à toutes et à tous.

Le Maire

Statistically it is said that the month of January can be a difficult month for families, with accidents, illness ,deaths etc. Our village is no different: in particular for those working for the mairie.
May everyone concerned be assured of our support.

Whilst understanding people's daily problems and the moroseness of the general context, the municipality would like to inspire a spirit of venture and motivation with the projects of our village.
As I brought up at our meeting for the New Year, (Voeux du maire et galette on January 17th 2025) we are determined to maintain a quality of life, relationships as well as events, for all those who live in Taillebourg.

As you will discover in this bulletin, the associations are full of ideas and projects, which is most pleasing!

I'm sure you will understand that our main preoccupation this year is completing satisfactorily the new school project.

I wish you all a Happy New Year and good health!

The Mayor

Au fil de la vie:

Naissances :

ENSELME BRESSON Gabrielle Eva Tess - 29-10-2024

REVEL Jeanne Hortense Perle - 29-10-2024

Mariage :

SCWHAB Claire et DUPUY Jean-Marc - 27-12-2024

Décès :

LE GAC Armelle - 27-09-2024

BILBAUD Jean - 21-12-2024

Vie municipale

Travaux de voirie (préparation du "point à temps")

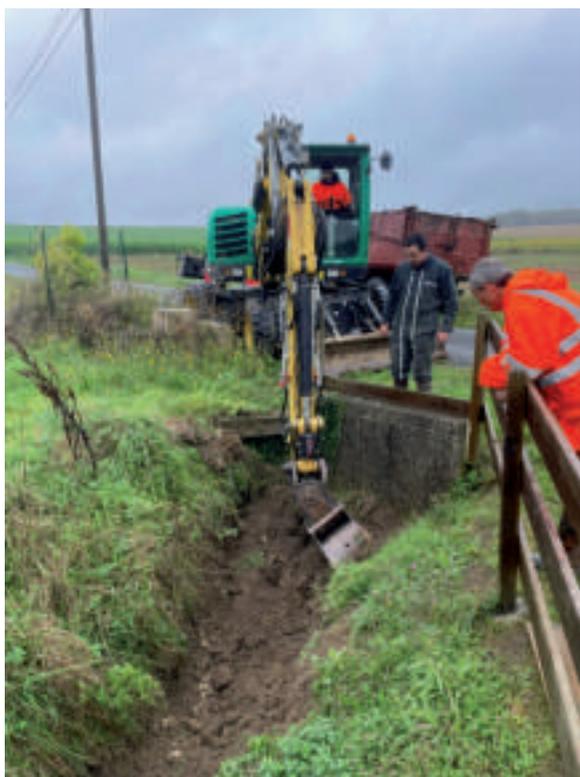
Road repairs





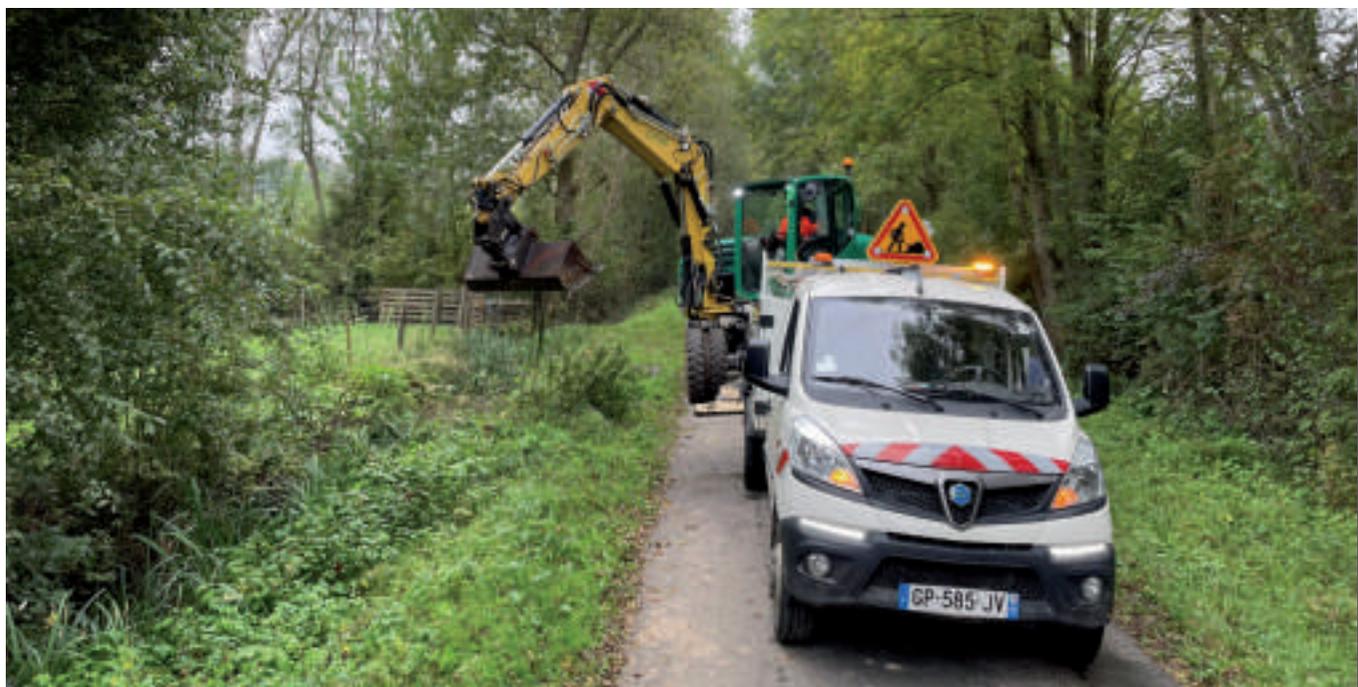
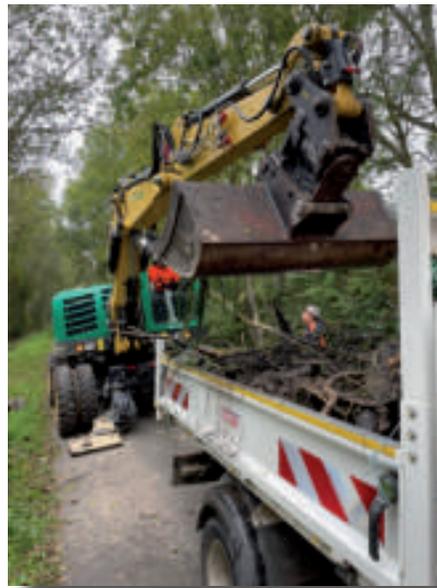
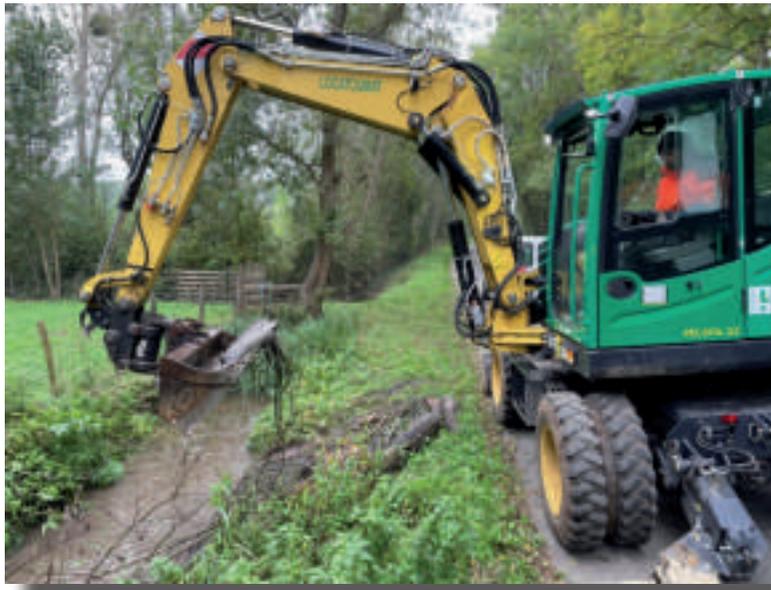
Curage d'un fossé à " la Vergne "

Clearing the ditch at La Vergne



Enlèvement des embâcles , fossés route du Péré

Removing obstacles interrupting the flow of water, route de Péré



Enlèvement des embâcles , la Rutelière

As above at la Rutelière



Romefort, reprise d'un exutoire

Reopening of the outlet at Romefort.





Travaux de voirie à la Bécaudière et au "Chemin des Marchands"

More road repairs la Bécaudière , "Chemin des Marchands"



Dépose de l'antenne TDF de la maison du Parc

Removing the old aerial from the « Maison du Parc »





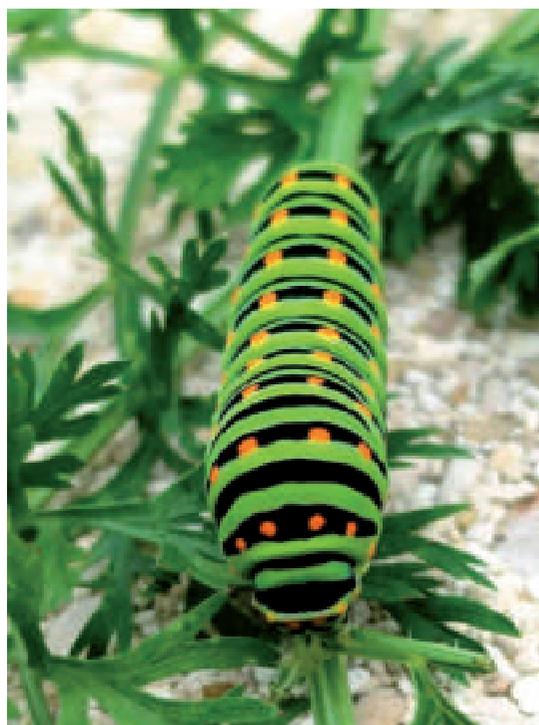
COMMISSION PATRIMOINE PAYSAGER

Chronique de fin d'été au jardin : La « naissance » des magnifiques chenilles de Machaon

Dans une plate-bande de carottes et persil, le jardinier a observé des chrysalides accrochées aux tiges. Après un stade juvénile au cours duquel ces chenilles sont noires-blanches, elles sont devenues de magnifiques chenilles vertes, avec des stries noires transversales animées de pointillés orangés, d'une longueur d'environ 45 à 50 mm. Elles se nourrissent des parties herbacées des plantes hôtes, ombellifères de type persil, carotte, fenouil.



Chrysalide gris-vert



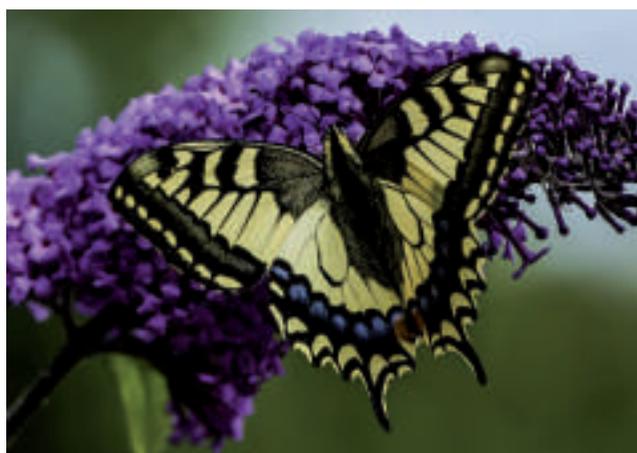
Chenille

Une telle coloration a également un effet répulsif sur d'éventuels prédateurs.

Après l'accouplement sur un point haut (colline, tour), les femelles Machaon recherchent des ombellifères où seront réparties quelques 150 œufs jaunes afin que chaque plante n'ait que quelques chenilles à nourrir.



Photos C Bouillon



Machaon Photos N Ganthy

Le Machaon est un des plus grands papillons européens, menacé par l'agriculture intensive, d'où l'intérêt de favoriser des jardins naturels avec des herbes et des carottes sauvages pour assurer sa survie.

COMMISSION PATRIMOINE PAYSAGER

Comment apporter un supplément alimentaire aux oiseaux en hiver ?

Dans nos jardins, des oiseaux non migrateurs ou migrateurs sur de courtes distances passent d'un régime insectivore riche en protéines en été, à un régime granivore riche en lipides en hiver. Ce sont ceux-là que l'on retrouve autour de nos mangeoires. Ils sont capables de trouver leur nourriture seuls, mais l'extension des villes et villages, nos pratiques au jardin ou notre agriculture font diminuer les ressources alimentaires naturelles. Donc, ils ont besoin d'un coup de pouce pendant les périodes les plus froides et les durées de jour brèves.

Mais quelques règles sont à respecter :

1/ Nourrissez seulement lors des périodes les plus froides, gel, neige. Arrêter dès le retour des beaux jours.

2/ Placez la mangeoire en hauteur hors de portée des prédateurs (chat, rapaces...), dans un endroit dégagé, à proximité d'un buisson pour se réfugier en cas de danger, et attention à placer des silhouettes sur vos vitres pour éviter les collisions.

3/ Favorisez des mangeoires avec réservoirs et toits pour que des fientes ne polluent pas les graines. Nettoyez régulièrement les mangeoires à l'eau et au savon.

4/ Attention à la « mal bouffe » ! Pas de pain ni sec ni mouillé, pas de biscuits, de riz, de mélanges exotiques, pas de cacahuètes ni de boules de graisse (danger des filets et perturbations hormonales).

5/ **JUSTE DES GRAINES** de tournesol noir, millet, avoine, maïs concassé. Des fruits, pommes, poires même abîmés au sol pour les merles, les grives et des noix et des noisettes pour les oiseaux à becs durs.

6/ Ne pas oublier de donner de l'eau dans une coupelle, une assiette à changer tous les jours.

7/ Le plus important c'est d'avoir un jardin avec des zones naturelles, des buissons, des arbustes à fruits, un point d'eau, un compost....



Des habitués : le gros bec casse-noyaux



Le pinson picore au sol sous la mangeoire



Verdier et Chardonnerets à la mangeoire cylindrique et à la mangeoire ouverte *Photos N Ganthy*

AAPPMA

Association Agrée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

La Gaule Charentaise



Tout le conseil d'administration de l' AAPPMA La Gaule Charentaise vous présente leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Les cartes 2025 sont disponibles chez nos dépositaires, Bar-Tabac Le Douhet, Vival à Bussac et Tabac-Pressé à Taillebourg, depuis le 18 décembre. Ils se feront un plaisir de vous recevoir et nous, nous vous remercions de vos adhésions à notre AAPPMA

Profitez du carnassier jusqu'au	26 Janvier
Pêche de la truite en 1ère Catégorie	8 Mars
Ouverture du brochet le	26 Avril
Pêche aux poissons blancs	Toute l'Année

Dates à retenir pour notre association plus amples renseignements par affichages et sur site

21 Février	Assemblée Générale
13 Avril	Bourse Matériel de Pêche
26-Avril	Pêche à la Truite (Femmes et Jeunes)
01 Juin	Fête de la Pêche (Alose le même jour)



N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements, visiter notre site internet ou notre page Facebook. Tél : 06 62 28 25 18

www.lagaulecharentaise17.fr www.facebook.com/lagaulecharentaise
lagaulecharentaise@gmail.com



La Société Sportive de Taillebourg
 vous présente ses meilleurs vœux de
 bonheur et de santé pour 2025..
 Grâce à un tarif doux donnant droit à deux
 cours par semaine, des animatrices
 compétentes et une ambiance conviviale, le
 nombre des adhésions a augmenté... mais il
 y a encore de la place pour qui souhaiterait
 s'inscrire en cours de saison 2024-2025.
 Horaires hors vacances et jours fériés
 Lundi 10h 11h salle des fêtes de Taillebourg
 Vendredi 10h 11h salle des fêtes
 d'Annepont
 Les cours sont mixtes.

Le repas de Noël a eu lieu
 le 13 décembre et pour
 cette occasion festive
 tous les adhérents
 n'ont pas manqué
 d'exercer
 leurs talents
 culinaires.

L'association Société Sportive de Taillebourg tient à remercier les mairies d'Annepont et
 de Taillebourg, nos bénévoles Françoise (cours), et Jean (photos) et tous ceux qui acceptent
 avec gentillesse d'apposer notre affiche sur leur devanture. Un grand merci à tous
 Renseignements 06 06 94 59 49

L'école de musique de l'A. D. M. S.

L' A. D. M. S. (Association pour le Développement Musical en Saintonge) est une école de musique agréée par le Conseil Départemental, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (Association des sociétés et des écoles de musique de la Charente Maritime), le siège social se situe à Saint Hilaire de Villefranche. Son rayon d'action se trouve sur les anciens cantons de Saint Hilaire de Villefranche, de St Savinien (Taillebourg et Annepont seulement), de Burie puis quelques communes comme Port d'Envaux, Ecurat, Plassay, Saint Vaize, Bussac sur Charente, Le Douhet, Fontcouverte, Vénérand et Asnières la Giraud.

Une équipe pédagogique, composée de huit professeurs diplômés et dirigée par Manuel AUDIGÉ, s'occupe de 200 élèves environ chaque semaine dans les disciplines suivantes : piano, guitare, violon, alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba, chant et batterie. La partie administrative est confiée au Conseil d'Administration présidé par Philippe DÉPLANNE

La pratique collective, importante au sein de l'école de musique, permet à l'A.D.M.S., de se produire en concert assez souvent dans l'année, soit en petite formation (trio, quatuor ou quintette, atelier rock) ou en grande formation (orchestres à cordes, d'harmonie et de guitares, chorales enfants et adultes, ...)

Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez Manuel AUDIGE le directeur, au 06 77 93 04 09.

Chaque semaine, des cours de formation musicale se déroulent le mardi de 16h30 à 17h30 au groupe scolaire de Taillebourg.

Les grands moments de l'ADMS seront les :

- samedi 29 mars rencontre de chorales à Burie (participation des élèves de Taillebourg)
- vendredi 09 mai, concert de notre chorale Choralacoustic qui accueille Chant'Oléron à St Hilaire de Villefranche
- samedi 10 mai, marche-repas à St Hilaire de Villefranche
- samedi 24 mai fête des orchestres à St Hilaire de Villefranche avec la participation de l'Orchestre d'Harmonie Junior des Vals de Saintonge et les Vents marines de Rochefort (participation des élèves de Taillebourg)
- vendredi 27 juin, concert de fin d'année « cordes-vent-voix » à Asnières la Giraud
- début août participation en première partie aux Eurochestreries à St Hilaire de Villefranche et Ecoyeux

Merci à la municipalité de Taillebourg pour son accueil hebdomadaire et son soutien depuis la création de l'ADMS en 1986.





LES AINES DE LA TOUR DE TAILLEBOURG

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 13 janvier 2025 et le bureau a été reconduit

Jacqueline KERLEAU	Présidente
Claude BEAUBEAU	Vice-Président
Michèle PERRET	Trésorière

**Si vous voulez passer un bon moment, venez nous rejoindre.
Nous sommes tous les lundis après-midi à partir de 14 heures à la salle des fêtes
d'Annepont pour déguster un bon café avant de jouer à différents jeux de cartes,
belote et tarot suivis d'un goûter.**

En attendant, nous vous souhaitons une très belle année 2025

**Les Baladins du Comté de Taillebourg vous
présentent
Leurs meilleurs vœux pour 2025**

Laissons place à cette nouvelle
année, ambitieuse et remplie de
projets.



2024 s'est terminée par notre assemblée générale le 19 octobre.



Un moment convivial pendant
lequel nous avons pu rencontrer
de nouvelles personnes
fraîchement arrivées sur
Taillebourg, et qui aujourd'hui
font partie de notre aventure.

Les chiffres de l'association pour ce début 2025 :
19 membres au Conseil d'Administration,
94 adhérents
110 bénévoles.
Un atelier théâtre tous les lundis avec 20 inscrits.

2025 s'annonce une fois de plus riche en idées, en projets, et en surprises. Nous sommes déjà au travail pour vous proposer un nouveau spectacle estival. Cette année encore, nous espérons vous emmener loin, vous emmener très loin.... Là, où vous ne vous y attendez pas. Soyez au rendez-vous ! Car nous, nous serons bien présents les :

24-25-26-27 et 28 juillet 2025.

Pour l'instant nous ne vous en disons pas plus... le mystère doit être entier ! Nous pouvons juste vous mettre dans la confiance que des tournages vidéo se préparent. Courant mars, des individus débarqueront dans les rues de Taillebourg.

Il est important pour nous de mettre aussi en lumière notre commune et son patrimoine.

Nous tenons à rassurer les habitants, tout sera organisé au mieux pour ne pas perturber la vie Taillebourgeoise.

Une réunion d'information est programmée en Mars, pour les bénévoles afin de les tenir informés sur les projets des mois à venir, et sur la préparation du spectacle.

Un premier shooting photo a eu lieu le 19 janvier. Deux personnages clés de 2024 ont refait leur apparition dans le parc du château. Mais pourquoi sont-ils de retour... ?



Depuis 35 ans, l'association attache une importance capitale à la cohésion, et la convivialité. Le conseil d'administration s'est enrichi d'une commission « Événements ». Elle propose des animations à tous nos adhérents durant l'année 2025. Nous nous sommes tous retrouvés le 10 janvier pour notre première soirée « Balad'O Vœux » ; au menu : auberge « Taillebourgeoise », galette et musique.

Certains événements ne seront pas réservés exclusivement aux adhérents de l'association, mais bien à tout le monde.

Le 8 mai 2025 vous pourrez venir partager un bon moment avec nous et danser lors d'un bal populaire organisé Cour Marie de Valois dans le Parc du Château. Plus d'informations vous seront données prochainement.

N'oubliez pas de nous suivre sur nos réseaux sociaux.



Encore une très belle année à tous, dans la joie et le rire !



Site internet :

www.baladinscomtetaillebourg.fr



@baladinstaillebourg



baladins.comte.taillebourg

Zoom sur

l'Association des Parents d'Élèves de l'école François Rabelais

Créée il y a tout juste un an, l'Association des Parents d'Élèves (APE Annepont Taillebourg) de l'école François Rabelais s'est rapidement mise au travail. Forte de l'implication de ses membres et du soutien des familles, l'association a su développer de nombreuses initiatives au profit des enfants et de leur éducation.

Retour sur une année riche en événements

L'année 2024 a été marquée par de belles rencontres et de grands moments de convivialité. Le point culminant a été **la kermesse de fin d'année**, qui s'est tenue **le vendredi 28 juin 2024**, une occasion festive de clôturer l'année scolaire en beauté avec des stands, des jeux et des animations pour petits et grands.



Pour fêter Halloween, l'APE a organisé une **soirée costumée le vendredi 18 octobre 2024**, ouverte à toutes les familles. Cet événement a été un moment fort de l'automne, avec des danses endiablées des enfants, des décorations thématiques et des friandises à gogo.

Tout au long de l'année, l'association a mené diverses actions pour collecter des fonds, parmi lesquelles :

- **Les ventes de gâteaux** lors des sorties d'école, qui réunissent parents gourmands et enfants enthousiastes.
- **La vente de plants au printemps** qui a rencontré un vif succès.
- **La vente d'objets personnalisés** (mugs, totebags ...) ornés des dessins réalisés par les enfants eux-mêmes, une initiative très appréciée par les familles.
- **La tombola annuelle**, dont les lots attractifs ont mobilisé un grand nombre de participants.

Des dons au service des projets éducatifs

L'APE ne se contente pas d'organiser des événements : elle soutient activement les projets de l'école. Ainsi, en juin dernier, elle a remis un don de **2 000 €** pour financer divers besoins matériels et pédagogiques. Pour l'année 2025, un nouveau don de **1 500 €** sera alloué en janvier afin de soutenir le prochain voyage scolaire au Puy du Fou, une sortie attendue avec impatience par les élèves.

Parmi **les projets prévus en 2025**, l'APE souhaite organiser entre autres une vente de plants, une kermesse en juin, une tombola, ainsi qu'une visite du château par les enfants lors des Journées du patrimoine en septembre et une fête d'Halloween en octobre.

Un grand merci aux parents et aux bénévoles

Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans l'engagement des parents et des bénévoles. L'APE Annepont Taillebourg de l'école François Rabelais est un bel exemple de solidarité et de dévouement au service des enfants.

Rejoignez l'aventure ! L'association est toujours à la recherche de bras pour l'aider dans ses projets. N'hésitez pas à participer aux prochaines réunions ou à vous rapprocher des membres du bureau pour plus d'informations.

Vous pouvez nous contacter via notre mail assoparentstaillebourg@gmail.com et nous suivre sur facebook.

Le bureau de l'APE Annepont Taillebourg



Nouveau !

En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries

Pourquoi un Pass ?

Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers de Cyclad et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité.

Le Pass donne accès à 24 passages par an et couvre l'ensemble des besoins des particuliers.

À partir du 1^{er} janvier 2026, le Pass sera obligatoire pour les particuliers et le nombre de passages sera décompté.

Comment obtenir mon Pass ?

Dès maintenant, muni(e) d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, **je me connecte sur cyclad.org** ou je scanne le QR code. Je remplis le formulaire.



Toutes les informations
et demande de Pass sur
cyclad.org ou en scannant
le QR Code ci-contre.



*Je suis un professionnel ? Le Pass est obligatoire dès le 1^{er} janvier 2025. RDV sur cyclad.org
Je n'ai pas d'adresse mail ? Contactez Cyclad au **05 46 07 16 66**.*

Une question ?

➤ cyclad.org ☎ 05 46 07 16 66

✉ monpass@cyclad.org

cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir



Transport à la Demande des Vals de Saintonge

 **Le Transport
à la Demande**
en Vals de Saintonge

*Comment
je me
déplace ?*



Étape 1

Je consulte
la fiche horaire
du Transport
à la Demande



Étape 2

Je réserve mon
déplacement
par téléphone ou
sur l'application*



Étape 3

Je me tiens
prêt devant
mon domicile



Étape 4

Je règle mon
voyage auprès
du conducteur



Étape 5

Je suis conduit
à mon arrêt



Étape 6

Pour le retour,
j'attends à l'arrêt
initial à l'heure
convenue



INFORMATION ET RÉSERVATION

 **0970 870 870**
APPEL NON SURTAXÉ

*Application Mon TAD Nouvelle-Aquitaine
tad@valsdesaintonge.fr
www.valsdesaintonge.fr/tad



**Vals de
Saintonge**
Communauté



44300
**Nouvelle-
Aquitaine**

GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME



Déposez vos demandes 24h/24, 7j/7

www.urbanisme17.fr/gnaucdcvalsdesaintonge

Déclarations préalables, permis d'aménager, de construire ou de démolir, certificats d'urbanisme...



Pratique

Suivi de la demande
en temps réel



Gratuit

Sans frais
annexes



Sécurisé

Compte personnel
et confidentiel





Rénov' Info Service

La plateforme Rénov' Info Service vous permet d'obtenir des conseils et des aides concernant les énergies renouvelables, les travaux d'isolation et les économies d'énergie de votre habitat.

Qu'est-ce que Rénov' Info Service ?

Vous avez des **problèmes d'isolation** dans votre logement ? Vous souhaitez avoir des **informations** sur les **énergies renouvelables** ou engager un projet de rénovation énergétique ? Vous souhaitez savoir **comment financer** vos travaux ? Rénov' Info Service est à votre service.

Élaborée conjointement avec les communautés de communes d'Aunis Atlantique, d'Aunis Sud et des Vals de Saintonge, la plateforme Rénov' Info Service vous apporte **une aide gratuite** afin de vous accompagner dans votre projet.

Des missions variées

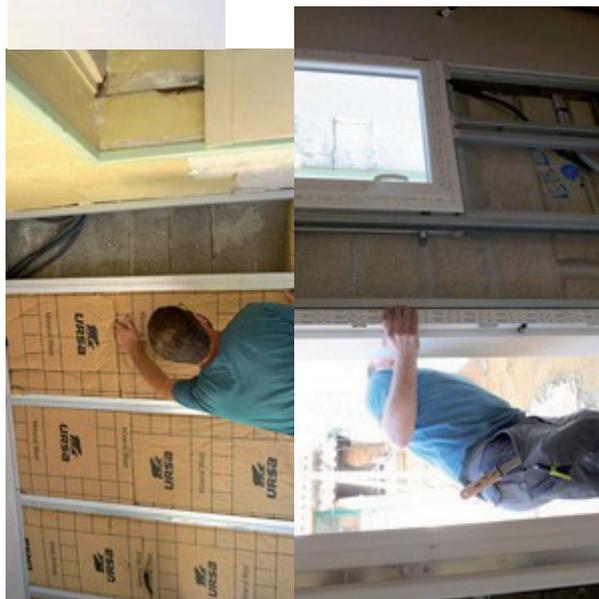
Vous êtes **propriétaire, locataire** ou **bailleur** ? Vous pouvez faire appel à Rénov' Info Service pour un accompagnement et des conseils concernant **la réalisation de vos travaux** ainsi que de nombreuses prestations.

La plateforme vous renseigne et vous oriente sur **plusieurs types d'aménagements** comme le changement de système de chauffage, l'isolation des combles ou du plancher ou encore l'installation d'énergie renouvelable.

Un accompagnement à chaque étape

Que vous soyez aux prémices ou déjà bien avancé dans votre projet, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit à chaque étape.

Rénov' Info Service vous aide notamment à définir les contours de **votre projet de rénovation**, préciser vos besoins en termes de construction, de réglementation thermique ou bien encore pour votre système de chauffage.



PERDUS DANS VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION ?

AVANT DE VOUS ENGAGER

PROFITEZ DES CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS
DE VOTRE SERVICE PUBLIC LOCAL

RÉNOV' INFO SERVICE

- **CONSEIL PAR TÉLÉPHONE**
- **PERMANENCES GRATUITES À SAINT-JEAN D'ANGELY**

Contactez votre service public local :

- Appelez au **05 46 07 51 99**
- de **9h00 à 12h30** du lundi au vendredi
- En ligne sur : www.renov-info-service.fr

Conseils techniques

Aides financières

Accompagnement aux travaux

France Rénov' La France s'engage pour votre logement

RÉNOV' INFO SERVICE avec

Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

CEE

Vals de Saintonge

Agence Adirindique

Amis du Soleil

direction Nouvelle-Aquitaine

Infos pratiques

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h30.

Conseils personnalisés sur rendez-vous au siège de Vals de Saintonge Communauté les 2e et 4e mercredi du mois de 9h à 17h.

05 46 07 51 99

www.renov-info-service.fr



Actions de prévention et de citoyenneté auprès des jeunes

Vals de Saintonge Communauté poursuit son engagement en faveur de la jeunesse grâce au déploiement et l'animation de plusieurs dispositifs visant à sensibiliser les jeunes du territoire aux enjeux de la citoyenneté, de la prévention des violences et du développement des compétences psychosociales.

Borne Interactive de Prévention

La BIP, Borne Interactive de Prévention, est un outil numérique créé par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Charente-Maritime pour prévenir les risques de violences dans les domaines du sport et de la jeunesse. À travers des quiz ludiques et illustrés, elle sensibilise les jeunes aux violences sexuelles, numériques, aux discriminations, au harcèlement et au bizutage.

Objectifs :

- Reconnaître les situations de violences
- Prendre conscience des conséquences de ces actes
- Favoriser la libération de la parole

Interventions : une première expérimentation a lieu du 5 au 13 novembre 2024 dans plusieurs établissements scolaires du territoire, dont les collèges d'Aulnay de Saintonge et de Saint-Hilaire de Villefranche, les lycées Audouin Dubreuil et Blaise Pascal à Saint-Jean d'Angély, ainsi que les MFR d'Essouvert et de Matha.

Moi jeune citoyen

Cette exposition interactive s'adresse aux enfants de 9 à 13 ans et aborde les situations qu'ils peuvent rencontrer dans leurs principaux lieux de vie. Elle permet à l'enseignant ou à l'animateur d'apporter des réponses précises sur les lois et règles vécues par les jeunes et d'instaurer le dialogue avec les enfants qui lui sont confiés.

Objectifs :

- Comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire
- Prendre conscience de ses droits et devoirs
- S'informer sur les conséquences d'actes délictueux

Parmi les exemples de questions régulièrement évoquées, on trouve notamment : Mes parents ont-ils le droit de lire mes mails ou mes SMS ? Une amie publie sur les réseaux sociaux une photo de moi, prise dans ma chambre. Je ne voulais pas que cette photo soit diffusée. Comment puis-je faire ? Si un enfant fait une bêtise grave, est-ce que ses parents peuvent aller en prison à sa place ? Suis-je obligé d'obéir à mes parents ?

Interventions : l'exposition est en itinérance dans différentes mairies du territoire de novembre à mai, accessible à l'ensemble des CM2 :

- du 18 au 25 novembre à la mairie de Haimps
- du 29 novembre au 10 décembre à la mairie de Saint-Jean d'Angély
- du 20 au 24 janvier à la mairie de Saint-Hilaire de Villefranche
- du 10 au 14 février à la mairie d'Aulnay de Saintonge
- du 25 au 28 mars à la mairie de Bernay Saint-Martin
- du 7 au 11 avril à la mairie de Saint-Savinien sur Charente

Vals de Saintonge Communauté prend en charge le transport et l'animation.

Questions de Justice

Cette exposition interactive, élaborée par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, s'adresse aux adolescents de 13 à 18 ans. Elle permet d'apporter des réponses claires aux élèves sur la loi et le système judiciaire, à partir de textes fondamentaux relatifs aux droits et devoirs des mineurs.

Objectifs :

- Comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire
- Informer sur les conséquences d'actes délictueux
- Connaître les lieux d'information et d'écoute existants

Parmi les exemples de questions et de situations évoquées lors de l'exposition, on trouve notamment : Comment devenir volontaire dans les armées ? Mes parents divorcent. Que va-t-il se passer pour moi ? Ai-je le droit d'entrer seul dans un bar ?

Interventions : proposée à l'ensemble des classes de 4e du territoire, l'exposition est disponible dans les collèges de novembre à mars :

- en novembre au collège de Tonnay Boutonne
- en décembre au collège de Saint-Savinien sur Charente
- en janvier au collège Georges Texier de Saint-Jean d'Angély
- en février au collège de Loulay
- en mars aux collèges d'Aulnay de Saintonge, de Matha et de Saint-Hilaire de Villefranche
- en cours de programmation dans les MFR d'Essouvert et de Matha, ainsi que dans les deux lycées de Saint-Jean d'Angély

Zippy, Pomme, Passeport

Ces programmes internationaux, aux caractéristiques universelles, visent à promouvoir la santé et le bien-être émotionnel des enfants de 5 à 11 ans (de 5 à 7 ans pour Zippy, de 7 à 9 ans pour Pomme et de 9 à 11 ans pour Passeport). Les modules se concentrent sur des thèmes spécifiques : sentiments, communication, amitié, résolution de conflits, changements et adaptation. Ils suivent une structure progressive où chaque séance s'appuie sur les précédentes. Chaque séance débute par la lecture d'une histoire illustrant le thème de manière ludique, accompagnée d'activités comme le dessin, les jeux et les discussions.

Objectifs :

- Développer les compétences psychosociales
- Augmenter le répertoire des stratégies d'adaptation
- Encourager l'entraide

Interventions : en partenariat avec la fédération des foyers ruraux de Charente-Maritime, dans le cadre de la prévention en santé mentale et du développement des compétences psychosociales, des animateurs interviendront en périscolaire sur 24 séances dans plusieurs écoles (Bords, Saint-Savinien sur Charente, Les Nouillers, Bernay Saint-Martin, Loulay, Aulnay de Saintonge et Villeneuve la Comtesse).

À travers ces différentes actions, Vals de Saintonge Communauté réaffirme son engagement en faveur de l'éducation à la citoyenneté et du bien-être des jeunes du territoire. Elle mobilise ainsi tout au long de l'année ses équipes du service enfance jeunesse au sein des établissements scolaires des Vals de Saintonge.

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie
de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale
d'identité ou ton passeport,
ton livret de famille et un
justificatif de domicile

Comment ?

Pourquoi ?

À l'issue de ton
recensement, tu seras
convoqué pour effectuer
ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation
te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à
des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et
concours (grandes écoles, entrées dans la
fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de
conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même
dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de
ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai
légal

Délibérations importantes du conseil municipal

AR Prefecture
 017-211704366-20240926-2024_38-DE
 Req'd le 07/10/2024

DECLARATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



NUMBRE DE MEMBRES :
 En Présents : 12
 Absents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 11
 Prés. : 11
 Cooptés : /
 Abstentions : /

Date de convocation :
 26-09-2024

DEL 2024-38

OBJET : Patrimoine Mobilier

Séance du 26 septembre 2024

L'un deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **TEXIER Pierre**.

Présents : Pierre **TEXIER**, Fabrice **GUILLOT**, Sylvie **ALBERT**, Catherine **SARRAZIN**, Ludovic **ERABLE**, Jean-Noël **FLEGEO**, Daniel **ARROYO BISHOP**, Guillaume **COVELA RODRIGUEZ**.

Absents : Philippe **GANTHY** a donné pouvoir à Jean-Noël **FLEGEO**, Gillian **BROOME** a donné pouvoir à Daniel **ARROYO BISHOP**, Thomas **TAVERNIER** a donné pouvoir à Pierre **TEXIER**, Claire **FAVREAU**.

A été nommé comme secrétaire de séance : Pierre **TEXIER**

Invitée : Katia **ROUET** – Secrétaire Générale de Mairie



A cette occasion, monsieur le Maire souhaite insituer une salle officielle où les dons et les biens de la Commune concernant des œuvres artistiques originales soient exposées et référencées. Il propose que cette salle soit la salle actuelle du conseil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

AR Prefecture
 017-211704366-20240926-2024_38-DE
 Req'd le 07/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A cette date, sont accrochés sur les murs de la salle du conseil :

- 1 tableau de Jean **FINAZZI** de 1962, les quais de Taillebourg, le Parc, la rue Aliénor, vu de la Charente, format 57x47 cm
- 1 tableau de Claude **LAROCHE** de 1982-84, le Pont Boyard, la Tour, le Parc vu de la route de St Savinien, format 70x56 cm
- 1 Plan-cadastre de 1793, au II de la république, signé de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, format 145x115 cm
- 1 tableau de Achille **BRON**, quais de Taillebourg, la maison du Parc, vu de la rive gauche de la Charente, format 79x74 cm
- 1 tableau de Edouard **BRIAND**, la Tour, vu du Pont Dormant, format 44x52 cm
- 1 tableau de Yves **BABIN** de 1945, la Tour, vu de la rue Aliénor, format 50x61 cm

Monsieur le Maire souhaite profiter de cette délibération pour notifier des documents très récemment obtenus à la commune de Taillebourg (pendant les journées du Patrimoine) par Madame Marie-José **PIETRI**, descendante de la famille de **LISLEPERME**, propriétaire un temps de la maison du Parc. Ces documents sont composés en quatre liasses, dont trois sont à consulter pour en faire des copies ou scanners, puis les redonner à Madame **PIETRI**, la quatrième liasse intitulée « Taillebourg » est donnée à la municipalité. Elle contient notamment les originaux des actes notariés de cession de l'immeuble de la « maison du Parc » et autres parcelles entre les familles **BAURET-CAUDOR** puis **CAUDOR-LISLEPERME** (1843-1890).

Vote du Conseil : Tous Pour

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Le Maire, Pierre **TEXIER**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE TAILLEBOURGEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TEXIER Pierre.

Présents : Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Daniel ARROYO BISHOP, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Catherine SARRAZIN, Ludovic ERAHLE

Absents : Jean-Noël FLEGEO, Gillian BROOME, Claire FAVREAU, Sylvie ALBERT, Thomas TAVERNIER

A été nommé comme **secrétaire de séance :** Pierre TEXIER

NOMBRE DE
MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 7

Absents : 5

Nombre de
suffrages

exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de
convocation :

15-16-2024

DEL 2024-41

OBJET : Convention de mise à disposition terrain dans le cadre de la construction du groupe scolaire

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal

- Considérant la construction du groupe scolaire,
- Considérant la demande de prêt auprès de la Banque des Territoires du SIVOS François Rabalais,

Le nouveau groupe scolaire est construit sur des parcelles appartenant à la Commune de Taillebourg. Il convient de passer une convention de mise à disposition du terrain avec le SIVOS François Rabalais,

Monsieur le Maire fait lecture de la convention,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

Valident la convention et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la convention de mise à disposition du terrain auprès du SIVOS François Rabalais.

Vote du Conseil : Tous POUR

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

La présente délibération sera faite l'objet d'un résumé synthétique devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification en sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER

Étaient présents : Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Ludovic ERAHLE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Sylvie ALBERT, Claire FAVREAU, Catherine SARRAZIN, Gillian BROOME

Absents excusés : Thomas TAVERNIER a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Jean-Noël FLEGEO a donné pouvoir à Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Daniel ARROYO BISHOP a donné pouvoir à Philippe GANTHY

A été nommé comme **secrétaire de séance :** Philippe GANTHY

Invitée : Katia ROUET – Secrétaire Générale de Mairie

NOMBRE DE
MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Absents : 3

Nombre de
suffrages

exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :

29-11-2024

DEL 2024-45

OBJET : Frais de fonctionnement du chauffage de la Salle des Fêtes – Demande de participation au SIVOS François Rabalais

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la cantine scolaire a occupé la salle des fêtes durant toute l'année scolaire 2023-2024.

Les frais de fonctionnement ont été payés par la Commune de Taillebourg (EDF, Eau, Gaz)

Considérant la facture EDF 10208916793 du 14 septembre 2024 d'un montant total de 56 895,61 euros

Considérant le montant attribué à la salle des fêtes de 20 651,73 euros

Considérant la facture EDF 10213886382 du 21 novembre 2024 présentant un trop versé de 3 220,12 euros TTC pour la salle des fêtes,

Considérant le temps d'occupation de la salle des fêtes par la cantine scolaire de 18 mois,

Considérant le calcul au prorata de temps passé à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander au SIVOS François Rabalais le remboursement d'une partie du montant de la Salle des Fêtes, qui s'élève à 15 576,03 euros TTC. Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que ce remboursement se fera sur le budget 2025.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal valident la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à faire émettre le titre de recettes correspondant à la somme de 15 576,03 euros. Ce remboursement aura lieu en janvier 2025.

Vote du Conseil : Tous POUR

Le secrétaire du conseil

Philippe GANTHY

Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

La présente délibération sera faite l'objet d'un résumé synthétique devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 décembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES
Présents : 12
Absents : 9
Absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 12
FOR : 12
Contre : 7
Absention : 7
Date de consultation : 29-11-2024
DEL. 2024-44

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER

Étaient présents : Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Ludovic ERABLE, Sylvie ALBERT, Claire PAVREAUX, Catherine SARRAZIN, Gilliam BROOME

Absents excusés : Jean-Noël FLECEO a donné pouvoir à Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Thomas TAVERNIER a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Daniel ARROYO BISHOP a donné pouvoir à Philippe GANTHY

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Philippe GANTHY

Invitée : Katia ROUET - Secrétaire Générale de Mairie

OBJET : Adhésion à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Charente Maritime

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose aux collectivités et établissements publics de Charente-Maritime des missions facultatives, tels que le service d'intérêt territorial, le contrôle des dossiers de retraite CNRACL, la confection de la paie publique...

Afin de simplifier les démarches d'adhésion des collectivités et établissements publics, le CDG17 a décidé de regrouper l'ensemble des missions facultatives au sein d'une convention-cadre, jointe en annexe de la présente délibération.

La signature de cette convention n'engage pas la collectivité à recourir à l'ensemble des missions facultatives.

La signature de cette convention permet de recourir aux missions proposées, selon les modalités détaillées dans les conditions particulières. En effet, chaque mission facultative proposée fait l'objet d'une fiche annexée à la convention qui précise les conditions particulières d'utilisation.

Cette liste de missions est susceptible d'évoluer en fonction des besoins des collectivités et établissements publics, des évolutions réglementaires et des décisions prises par le Conseil d'administration du CDG17.

Seules certaines missions (médiation préalable obligatoire, assurance des risques statutaires, protection sociale complémentaire) font l'objet, chacune d'elles, d'une convention spécifique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

LE Conseil d'administration du CDG17 peut, au cours d'une année civile, supprimer et/ou créer une ou plusieurs missions facultatives.

Il peut également procéder, en cours d'année, à une révision d'une ou plusieurs missions et/ou des tarifs, notamment en cas d'évolution importante des éléments de composition du coût de la mission.

Dans ce cas, ces évolutions s'appliquent à la convention en cours, à la date fixée par la délibération du Conseil d'administration du CDG17, sans qu'il soit nécessaire qu'un avenant soit signé.

Cette convention unique d'adhésion prend effet au plus tôt au 1^{er} janvier 2025 (ou à la date de sa signature, si elle est postérieure) et arrive à son terme au 31 décembre 2027.

Après avoir entendu l'exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-34 à L. 452-48,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime n° DEL-2024-09-3 du 4 septembre 2024 approuvant les termes de la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17, et autorisant le Président à la signer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- D'adhérer à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17, ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention-cadre, ainsi que tous les actes s'y rapportant (Fiches de saisine, demandes de mission, bulletins d'inscription...), et d'engager les sommes afférentes.

Vote du Conseil : Tous POUR

Le secrétaire de séance
Philippe GANTHY



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg,
Le Maire, Pierre TEXIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE TAILLEBOURGEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 décembre 2024

NOMBRE DE
MEMBRESEn exercice : 12
Présents : 9
Absents : 3Nombre de suffrages
exprimés : 12
Pour : 12
Contre : /
Abstention : /Date de convocation :
29-11-2024

DEL 2024-46

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER

Etaient présents : Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Ludovic ERABLE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Claire FAVREAU, Sylvie ALBERT, Catherine SARRAZIN, Gillian BROOME

Absents excusés : Thomas TAVERNIER a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Daniel ARROYO BISHOP a donné pouvoir à Philippe GANTHY, Jean-Noël FLEGEO a donné pouvoir à Guillaume COVELA RODRIGUEZ

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Philippe GANTHY

OBJET : Travaux de reprofilage de chaussée - Chemin des Marchands

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que des travaux de reprofilage de chaussées ont eu lieu à Taillebourg.

Le Chemin des Marchands a une emprise à la fois sur Taillebourg et sur Annetpont.

Suite à discussion entre M. Texier, Maire de Taillebourg, et M. Boizumault, Maire d'Annetpont, il est ressorti que la Commune d'Annetpont souhaitait participer au règlement des travaux.

Considérant la facture F24-3038 du 07-11-2024 où est précisé le montant correspondant aux travaux du Chemin des Marchands avec emprise sur Annetpont,
Considérant que ce montant est égal à 3 866,04 euros HT soit un montant de 4 639,25 euros TTC.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander à la Commune d'Annetpont le remboursement de la moitié du montant soit la somme de 2 319,62 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- Valident le montant de 2 319,62 euros TTC
- Autorisent Monsieur le Maire à faire émettre le titre de recette au nom de la Commune d'Annetpont

Vote du Conseil : Tous POUR

Le secrétaire de séance
Philippe GANTHY

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Taillebourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE TAILLEBOURGEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 décembre 2024

NOMBRE DE
MEMBRESEn exercice : 12
Présents : 9
Absents : 3Nombre de suffrages
exprimés : 12
Pour : 12
Contre : /
Abstention : /Date de convocation :
29-11-2024

DEL 2024-47

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER

Etaient présents : Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Ludovic ERABLE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Claire FAVREAU, Sylvie ALBERT, Catherine SARRAZIN, Gillian BROOME

Absents excusés : Thomas TAVERNIER a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Daniel ARROYO BISHOP a donné pouvoir à Philippe GANTHY, Jean-Noël FLEGEO a donné pouvoir à Guillaume COVELA RODRIGUEZ

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Philippe GANTHY

Invitée : Karla ROUET - Secrétaire Générale de Mairie

OBJET : Achat d'une partie de la parcelle ZL53 - Aménagement Route de Maison Neuve

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite au projet d'aménagement de la Route de Maison Neuve, l'entreprise SYNERGEO a établi un nouveau plan de division.

Ce nouveau plan cadastral implique pour la Commune l'achat d'une partie de la parcelle ZL 53 d'une superficie de 18m²

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'entamer toutes les démarches relatives à l'achat de la parcelle.

Le prix d'achat de la parcelle est fixé à 720 euros.

L'Office Notarial de Maître Loëtitia CHAUVIN, Notaire à Saint Savinien sur Charente, est proposé pour effectuer la vente.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- Autorisent Monsieur le Maire à signer la promesse d'achat pour l'acquisition d'une partie de la parcelle ZL53, l'acte d'achat ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- Précisent que les frais de notaire sont en supplément et à la charge de la Commune de Taillebourg

Vote du Conseil : Tous POUR

Le secrétaire de séance
Philippe GANTHY

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Taillebourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Renseignements utiles, Artisans, Commerçants, Services

Mairie :

2 Place du Marché 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 71 20 - contact@taillebourg17.fr
Site internet : <https://www.taillebourg17.fr>
Ouverture au public : lundi 13h30-17h00 - Du mardi au vendredi 08h30-12h00
Samedi 1er et 3ème du mois : 09h00-12h00

Parc du château : ouvert au public de 8h à 20h (sauf animations, spectacles ou phénomène météo)

Agence Postale Communale :

Place du Marché 17350 Taillebourg - tél : 05 46 98 40 02
Ouverture au public : lundi 13h30-17h00 - mardi, jeudi et vendredi 08h45-12h30
samedi 09h00-12h00 - Fermée le mercredi

Ecole Primaire :

Parc du Château 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 77 49
Ecole Maternelle : Parc du Château 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 80 94

Cyclad (collecte des ordures ménagères) :

tél : 05 46 07 16 66 - Site internet : <https://www.cyclad.org>
Le dépôt des ordures ménagères doit se faire dans les différents points de collectes de la commune.

Déchetterie pour les encombrants : lieu-dit La Jamette, 17350 Saint Savinien
Ouverture au public (**nouveaux horaires**):

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 9h-12h30 et 14h-17h30

Fermée le Jeudi

**POMPIERS : 18 SAMU : 15 CENTRE ANTI-POISON : 05 56 96 40 80 GENDARMERIE : 17
Gendarmerie St Jean d'Angély - tél : 05 46 32 04 27 cob.st-jean-d-angely@gendarmerie.interieur.gouv.fr**

Cabinet d'infirmières :

Mesdames Beaurin Laëticia, Loret Estelle, Taunay Estelle, 79 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg
tél : 06 37 41 42 05 / 06 09 77 76 09

Maison Médicale :

Maison de Santé des Douves, 1 Bis Route d'Annepont 17350 Taillebourg
Docteur Seguin Laurent et Docteur Villain Julien - tél : 05 46 91 72 65
Ostéopathe DO : Madame Tissot-Bez Ninon - tél : 07 78 10 23 22
Psychologue DE : Madame Canaguier Florence (deux demi-journées par semaine) 07 72 38 98 68
et des Internes régulièrement en stage.

Pharmacie :

Madame Champion - 1 Route d'Annepont 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 71 35
Ouverture : du lundi au vendredi 09h00-12h30 / 14h15-19h30

Restaurants :

Auberge des Glycines, 4 Quai des Gabariers 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 81 40
Les Quais de Taillebourg, Rte de la Brossardière 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 73 28 (période estivale)
L'Escale, Bords de Charente 17350 Taillebourg - tél : 06 07 51 30 92 / 06 83 89 24 68 (période estivale)

Chambres d'hôtes :

Balade d'Aliénor, 37 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg
tél: 06-89-15-51-61 maisondhotesalienor@gmail.com Site internet : <https://www-maison-dalienor.com>

Gites :

"La maison d'à côté", tél: 06 70 46 79 15, 33 rue Aliénor d'Aquitaine

Riverside Gites 6 Place Saint Louis 17350 Taillebourg - tél : 07 88 54 15 75
riversidegites17@gmail.com

Commerces :

Boulangerie « Le Fournil de Lenzo » 9 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg - tél : 05 46 94 40 44
Ouverture du mardi au samedi 07h00-13h30 / 15H30-19H30 et dimanche 07h00-13h00

Tabac - Presse - Souvenirs - Petite Epicerie « La Civette de Taillebourg »
12 rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 70 89
Ouverture du lundi au samedi 07h00-13h00 / 16h00-19h30 - fermé le Jeudi Après-midi

Artisans :

Electricité - Bricolage Eric Marie - tél : 06 16 38 77 17 - e.marie17350@outlook.fr

Taillebourg Automobile 8 Route de Saint Savinien 17350 Taillebourg
tél : 05 46 91 71 71 / 06 89 27 77 11 - taillebourgauto@orange.fr

Happy Nature Apiculture 17350 Taillebourg tél : 05 46 91 81 15 - contact@happynature.fr

Artisan Peintre Nicolas Bonnin 2 rue du Logis 17350 Taillebourg - tél : 06 03 94 76 65

MJ Maçonnerie Julien MARLIER 17350 Taillebourg - tél : 06 07 54 11 00 julienmarlier@orange.fr

Désinsectisation Frelons Asiatiques ou Européens - Guêpes - Chenilles Processionnaires -
Protection et enlèvement d'essaims d'abeilles - tél : 06 07 51 30 92

Travaux Elagage société Elagage17.com - tél : 05 46 91 81 15

Dominique Barjonnet Bouquiniste et petite brocante_Achat-Vente,
Tous les samedis, place Saint Pierre, Saintes de 8h à 18h tél : 06 83 16 14 50 domibarjonnet@gmail.com

Artistes-Galleries d'Art :

Galerie d'art "90bis"
(période estivale, met à l'honneur une sélection d'artistes) - 90 bis rue Aliénor d'Aquitaine - tél : 06 14 17 22 02

Atelier boutique bijoux, luminaires, objets déco - 33 rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg
Instagram: SylvieAlbert17 tél 06 62 37 76 73

Services :

Communication Print et Digitale Photographie Edition Jean-François Weill dit Morey
tél : 09 72 31 46 61 - contact@pixel17.fr Site internet : <https://www.pixel17.fr>

AJP, Adèle Albert - Conseillère Immobilier - tél : 06 79 40 20 71 albert.saintes@ajp-immobilier.com

Capifrance, Françoise Roché Conseillère Immobilier - tél : 06 08 32 38 69 francoise.roche@capifrance.fr

Mathieu TANCHAUD, Conseiller en Immobilier - tél : 06 31 62 10 80 mathieu.tanchaud@iadfrance.fr

Proprietes-privées.com, Brigitte Marie Conseillère Immobilier indépendante - tél : 06 29 49 79 38
b.marie@proprietes-privées.com

Avancement des travaux du projet école, 14 Janvier 2025

January 14 th - the new school building is progressing!

